



Ville de Trois-Pistoles

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE 30 JANVIER 2023**

Séance extraordinaire sera tenue au lieu ordinaire des séances,
soit à l'Hôtel-de-Ville, sis au 5 rue Notre-Dame Est, le **30 janvier 2023 à 19h30.**

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Constatation à l'avis de convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Règlements
 - 4.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement « Règlement no 881 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 460 000 \$ »
- 5 - Période de questions
- 6 - Levée de la séance